



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité

N°2026_089

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée maximale de douze mois est autorisé sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris
- PRÉCISER que dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein des services de la crèche familiale Arc-en-ciel et du relais petite enfance, il y a lieu de procéder à la création d'un emploi non permanent pour la période du 24 août 2026 au 23 février 2027
- CRÉER un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux :
 - Grade ouvert : auxiliaire de puériculture
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : animation relais petite enfance (environ 60%) animation crèche familiale (environ 40%)
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025.
- AUTORISER la création de cet emploi non permanent pour la période du 24 août 2026 au 23 février 2027, son inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- AUTORISER le recrutement sur cet emploi non permanent d'agents contractuels
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget principal de la commune – exercices 2026 et 2027

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

